



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

POSTULAT

Blonay, le 24 janvier 2022

Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Carole Roulet (Gdl) déposé lors de la séance du Conseil communal de Blonay du 30 novembre 2021, intitulé « Pour continuer à manger des crêpes aux Pléiades »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal de Blonay du 30 novembre 2021, le délibérant a pris en considération le postulat de Mme Carole Roulet (Gdl) intitulée "Pour continuer à manger des crêpes aux Pléiades".

Nous rappelons qu'en réponse à une demande d'autorisation pour la tenue d'un stand de vente de crêpes sur le parking des Motalles, l'exécutif blonaysan avait décidé de conditionner une telle autorisation à un accord avec l'exploitant du restaurant Le 1209.

Lors sa dernière séance, tenue le 20 décembre 2021, la Municipalité de Blonay est finalement revenue sur sa décision et a finalement préavisé favorablement quant à cette autorisation qui a été délivrée par la police du commerce juste avant Noël.

La Municipalité de la commune fusionnée Blonay - Saint-Légier appuie le maintien de la vente « traditionnelle » des crêpes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay



Le Secrétaire

J. Steiner

Annexe : Postulat de Mme Carole Roulet